# Budget 2022 - Les chiffres-clés

Le Conseil Municipal a adopté, lors de sa séance du 31 janvier 2022, le Budget primitif de la Ville d'Epernay pour l'exercice 2022. Ce dernier a pour ambition d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, d'améliorer le cadre de vie des Sparnaciens et de préparer l'avenir d'Epernay. Il est caractérisé par le maintien des taux de fiscalité au niveau de l'année précédente, la progression de la capacité d'autofinancement, la stabilité de la dette et un haut niveau d'investissement (12,13 millions d'euros).



## PRINCIPALES ACTIONS VOTEES POUR 2022 :

- Aménagement du Jard :

  - Etude de programmation du futur parc et mise en œuvre d'une concertation : 180 000 €

  - Etudes hydrogéologiques pour la construction du futur parking et désignation d'une maîtrise : 525 000 €
- Aménagement paysager du quartier Rosemont : 190 000 €
- Troisième phase de la Coulée verte : 65 000 €
- Réalisation des trois projets retenus dans le cadre du budget participatif : 100 000 €
- Végétalisation de cours d'écoles (Belle Noue et Yvette-Lundy) : 80 000 €
- Actions d'insertion du vélo dans le tissu urbain : 100 000 €
- Amélioration des cheminements piétons : 50 000 €
- Futur quartier Berges de Marne :

  - Etude archéologique : 35 000 €

  - Construction d'une passerelle (concours de maîtrise d'œuvre, convention d'étude SNCF...) : 216 000 €

  - Création d'une future zone d'aménagement concerté "ZAC" : étude de marché (15 000 €) ; assistance à maîtrise d'ouvrage pour désigner l'aménageur en charge de la concession (45 000 €)
- Démarches préparatoires du Pôle d'Echange Multimodal : 66 000 €
- Action Cœur de Ville :

  - Subventions OPAH-RU pour les propriétaires : 484 000 €

  - Etude de programmation pour moderniser la Halle Saint-Thibault : 30 000 € (financé à 50% par la Caisse des Dépôts)

  - Subventions pour la rénovation des façades commerciales : 15 000 €

  - Subventions pour les ravalements et les travaux d'intérêt architectural (particuliers) : 45 000 €
- Programme de voirie : budget global de 1,46 millions d'euros

  - Réfection de la rue de la Chaude Ruelle (section rue de Vignolles/rue Champ Reton) : 421 000 €

  - Financement des réseaux hydrauliques (ASA) : 115 000 €

  - Aménagement du chemin rural reliant Belle Noue au Mont Bernon : 172 000 €

- Reprise de couches de roulement dans différents secteurs : 450 000 €

- Rénovation du pont situé sur le Cubry, rue de Sézanne : 109 000 €

- Relevé et modélisation de l'église Saint-Pierre - Saint-Paul, pour préparer des travaux de confortement : 100 000 €
- Budget du CCAS : 8,5 millions d'euros
- Réhabilitation énergétique de l'école Saintonge : 270 000 €
- Implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire Belle Noue : 170 000 €
- Programme de la future crèche : 500 000 €
- Rénovation des sanitaires de l’école élémentaire Yvette-Lundy : 50 000 €
- Acquisition de matériel informatique dans les écoles maternelle et élémentaires : 110 000 €
- Rénovation de logements et réfection de bow-windows au sein de la résidence du Cèdre : 189 000 €
- Installation de trois nouvelles caméras de vidéo-protection : 50 000 €
- Acquisitions ou préemptions éventuelles de propriétés, dans le cadre d'"Action Cœur de Ville" : 100 000 €
- Réhabilitation énergétique du gymnase Beethoven : 550 000 €
- Stade Paul-Chandon :

  - Remplacement des 4 pylônes d'éclairage du terrain d'honneur : 250 000 €

  - Acquisition d'un robot de désherbage sélectif : 35 000 €

  - Etude de programmation portant sur le devenir de l'équipement : 59 000 €
- Achat de véhicules pour les services techniques : 386 000 €...

## BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE : 60 621 000 €

Fonctionnement : 46 387 000 €

Investissement : 14 234 000 €

## BUDGETS ANNEXES :

Parkings : Fonctionnement : 708 700 € / Investissement : 5 248 300 €

Camping : Fonctionnement : 261 200 € / Investissement : 51 000 €

Chauffage : Fonctionnement : 1 947 400 €

Cellules commerciales St Thibault : Fonctionnement : 51 000 € / Investissement : 76 600 €

Cellules commerciales Bernon : Fonctionnement : 47 300 € / Investissement : 46 700 €

## DÉPENSES RÉELLES PAR FONCTION :

Aménagement et service urbain : 47 %

Culture : 14 %

Social et santé : 11 %

Enseignement et formation : 12 %

Sport et jeunesse : 9 %

Economie : 2 %

Famille : 2 %

Logement : 2 %

Sécurité et salubrité : 1 %

## QUELQUES PRÉCISIONS :

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1 713 € / hab

Produit des impositions directes / population : 733 € / hab

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 920€ / hab

Dépenses d’équipement brut / population : 308 € / hab

Encours de la dette / population : 1 313 € / hab

Dotation Globale de Fonctionnement / population : 149 € / hab

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 52,2 %

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 100 %

Dépenses d’équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 16,1 %

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 68,3 %

*Attention, les chiffres mentionnant un montant par habitant ne peuvent être comparés directement aux données 2021 du fait du nouveau recensement INSEE.*

Documents
Séance du 31 janvier 2022 - Délibérations - Partie 1
Séance du 31 janvier 2022 - Délibérations - Partie 2
Liens utiles
Lire le dossier complet dans ELJ (pages 6, 7, 8)
Ecouter le compte-rendu audio (Conseil municipal du 31 janvier 2022)